

Collège Joliot-Curie – 10 rue de la Pagère – 69500 BRON
La charte Informatique et Internet

Cette charte s'applique à tout utilisateur, membre du personnel ou élève, accédant aux postes informatiques du collège ainsi qu'aux tablettes numériques.

Elle précise les droits et obligations que le collège et les utilisateurs s'engagent à respecter.

1- Respect de la législation

Sont interdits et pénalement sanctionnés :

- Le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure
- Le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques
- Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits, les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde), la contrefaçon.

2- Usages du réseau Internet

L'usage du réseau internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Education Nationale.

Sont interdits en particulier la consultation des sites pornographiques, les sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre), les sites appelant à la haine raciale et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur.

Pour des raisons de sécurité, afin d'éviter que les élèves n'aient accès à des informations de nature douteuse, la consultation des sites par les élèves se fait uniquement sous le contrôle d'un adulte.

Par ailleurs, chaque utilisateur dispose, sur demande, d'un compte « laclasse.com » <https://www.laclassed.com> et donc d'une messagerie électronique régie également par les règles de la présente charte.

3- Contrôles

Le collège se réserve le droit de contrôler toute page Web hébergée sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la Charte, et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction et notamment si l'utilisateur a diffusé sur ses pages un contenu manifestement illicite.

Le collège se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs cités précédemment.

Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

4- Production de documents

Les documents diffusés sur l'internet et le réseau doivent respecter la législation en vigueur, en particulier:

- Respect de la loi sur les informations nominatives.
- Respect de la neutralité et de la laïcité de l'Education Nationale.
- Toute forme de provocation et de haine raciale est interdite.
- Le nom de famille des élèves ne doit pas figurer sur les pages web sans accord parental.
- Respect du code de la propriété intellectuelle.
- Toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre) est interdite.
- Il est interdit de diffuser des informations pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui, ainsi que de publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées.

En cas de production de documents sur l'internet, les textes, les images, les sons doivent être libres de droits ou diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs, et avec indication de leur source, conformément aux lois en vigueur.

Pour des documents sans mention de copyright et provenant d'autres serveurs internet, il faut apporter une mention spéciale : " Ce document est issu de l'internet sans mention de source. S'il est soumis à copyright, merci de nous en informer. "

Le chef d'établissement est responsable de l'information mise en ligne par son établissement. Il doit donc assurer avec les membres de l'équipe éducative la validation du contenu de cette information. Les documents produits sont, dans la mesure du possible, signés de leurs auteurs.

5- L'utilisation de la messagerie

Les élèves s'engagent à respecter le secret de correspondance de leurs camarades. Ils s'engagent à utiliser la messagerie électronique selon les conditions fixées par les enseignants.

6- Engagements de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service que pour un objectif pédagogique et éducatif.

Il est responsable de l'emploi des ressources informatiques dont il a l'usage. Il a aussi la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale.

Chaque utilisateur dispose d'un identifiant et d'un mot de passe personnels qui ne doivent être communiqués à aucun tiers. Il en va de la responsabilité de chacun en cas d'utilisation frauduleuse de son compte. L'utilisateur est invité à gérer son mot de passe et à le changer en cas de nécessité.

En particulier, il s'engage à :

- respecter la législation en vigueur (notamment les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, la propriété littéraire et artistique)
- nettoyer régulièrement son répertoire personnel pour libérer de l'espace disque
- ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres)
- ne pas effectuer des actes de piratage extérieurs ou intérieurs à l'établissement
- ne pas modifier la configuration des machines
- ne pas lire, modifier, copier ou détruire d'autres fichiers que ceux qui lui appartiennent en propre, directement ou indirectement
- ne pas effectuer de copies de logiciels ou cd commerciaux
- ne pas effectuer de téléchargements illégaux
- ne pas jouer à des jeux du type « Minecraft », « Ascentia », ... qui écrivent dans le cache du répertoire personnel de l'utilisateur et finissent par bloquer son compte

Il accepte que le collègue dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

7- Sanctions

La charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

Lu et approuvé,

Le responsable légal

L'élève

Le chef d'établissement

Avenant à la Charte Informatique – Charte d'utilisation des tablettes numériques

1. Champ d'application du contrat

Ce contrat s'applique aux élèves du Collège Joliot-Curie de Bron. Il est un avenant spécifique à la charte informatique du collège. Il est susceptible d'évoluer en fonction des demandes et/ou des situations rencontrées dans l'année par les élèves ou par les professeurs.

2. Services offerts et conditions d'accès et d'utilisation

- Chaque utilisateur peut se voir attribuer un numéro de tablette numérique pour l'année. Cet outil est la propriété de l'établissement et de Grand Lyon La Métropole. La tablette est individuelle. L'utilisateur en est responsable. Si un élève perd, vole, casse, ou endommage une tablette, ses responsables légaux prendront en charge les frais occasionnés en faisant jouer, lorsque cela est possible, leur assurance personnelle.
- Chaque utilisateur peut accéder à la connexion WIFI dans l'établissement. Cette connexion n'est autorisée que sur les heures de cours et par le biais de la tablette individuelle remise par l'enseignant pendant le cours ou lorsqu'il vient travailler au CDI.
- L'utilisateur s'engage à respecter les points suivants :
 - L'élève doit s'assurer de la charge de sa tablette à l'ouverture de sa session « élève ».
 - Lire les procédures d'utilisation des tablettes et répondre à un questionnaire en ligne pour valider l'utilisation des tablettes. En cas de score inférieur à celui attendu (résultat envoyé sur l'email renseigné dans le formulaire), l'élève devra recommencer le questionnaire jusqu'à obtenir une note égale ou supérieure au résultat demandé pour être conforme aux attentes des professeurs.
 - Le matériel doit être utilisé avec précaution et ne doit pas quitter sa housse de protection.
 - Pour des raisons d'hygiène, l'utilisateur doit acquérir un chiffon en micro fibre doux pour le nettoyage de l'écran (les produits de nettoyage sont proscrits) ainsi qu'une paire d'écouteurs souples à toujours garder sur soi au collège. *En cas de problème pour financer ces deux achats, les responsables légaux seront dirigés vers les services de l'assistante sociale du collège pour bénéficier éventuellement du fonds social.*
 - L'élève ne doit pas personnaliser la tablette. Tout graffiti ou décoration est proscrit. Les bureaux et fonds d'écran ne doivent pas être modifiés.
 - A l'école, le matériel doit être utilisé uniquement dans une salle de classe ou au CDI, en présence d'un professeur. L'utilisation dans le couloir, dans la cour ou en salle de permanence est interdite sauf en cas d'activité spécifique demandée par un enseignant.
- L'élève s'engage à ne jamais laisser sa tablette sans surveillance ou dans un casier qui ne serait pas verrouillé si elle venait à lui être prêtée.
- L'élève s'engage à signaler tout problème technique rapidement au service informatique et ne doit pas tenter d'y remédier lui-même.
- L'espace mémoire et le stockage sur le serveur et la tablette sont uniquement réservés à des fins pédagogiques.
- Il est interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure. Toute diffusion non autorisée pourra faire l'objet d'un conseil de discipline et de sanctions pénales.
- La tablette doit rester un outil pédagogique. En ne respectant pas les règles décrites dans la charte d'utilisation, l'utilisateur peut être sujet à des mesures disciplinaires.
- L'établissement n'est pas responsable d'éventuelles pertes financières ou de fichiers personnels dus à l'utilisation, correcte ou incorrecte, du dispositif.
- Les achats d'application (ou par le biais d'une application) ne sont pas autorisés.
- L'établissement n'assure pas de soutien technique pour la connexion du dispositif au réseau Internet du domicile si les tablettes ont été empruntées pour une utilisation hors la classe.

3. Engagement personnel pour l'année scolaire 20..... - 20.....

Je soussigné(e), inscrit(e) comme élève au Collège Joliot-Curie de BRON en classe de :, reconnais avoir pris connaissance de cet avenant et m'engage à le respecter.

Signature de l'élève (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Nom et prénom du responsable légal :

Signature du responsable légal (précédée de la mention « lu et approuvé ») :